



Christophe BORGEL
Député de la Haute-Garonne



Patrick PIGNARD
Conseiller général du canton Toulouse X

Toulouse, le 17/12/2014

Madame, Monsieur,

La Ministre de l'Éducation Najat Vallaud-Belkacem a entendu l'appel des parents, des enseignants et des élus :

Les cinq écoles d'Empalot resteront en éducation prioritaire.

Les écoles du quartier continueront donc de bénéficier des moyens de l'éducation prioritaire grâce à leur rattachement au collège Maurice Bécane qui entre lui-même en réseau d'éducation prioritaire (REP).

Vous trouverez au verso de ce courrier la lettre de la Ministre.

C'est une bonne nouvelle pour cette fin d'année. Nous resterons vigilants pour que les écoles continuent de bénéficier des moyens indispensables qu'elles nécessitent.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sincères salutations.

Christophe BORGEL
Député

Patrick PIGNARD
Conseiller général



*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

La ministre

Paris, le 16 DEC. 2014

Monsieur le Député,

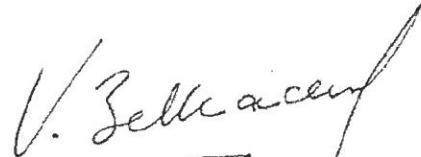
Dans le cadre de la réforme de l'éducation prioritaire, vous avez attiré mon attention sur la situation des écoles du quartier Empalot de Toulouse.

Comme vous le savez, je suis très attentive à ce que la réforme de l'éducation prioritaire, essentielle pour réduire les inégalités scolaires, soit mise en œuvre au plus près des réalités de terrain, en tenant compte des spécificités des territoires et de leurs besoins. Les collèges du secteur de recrutement des écoles d'Empalot ne relèvent pas de l'éducation prioritaire au regard de la grande mixité de leurs publics scolaires. En revanche, à proximité du quartier Empalot, le collège Maurice Bécane fait son entrée en éducation prioritaire.

Madame la Rectrice de l'académie de Toulouse me propose que les écoles du quartier Empalot intègrent le réseau d'éducation prioritaire Maurice Bécane, afin que les écoles concernées bénéficient de l'ensemble des dispositions de l'éducation prioritaire ces quatre prochaines années : nombre d'élèves par classe limité, dispositif plus de maîtres que de classes, scolarisation des enfants de moins de 3 ans, bonifications indemnitaires pour les personnels de ces écoles.

J'accepte cette proposition et me réjouis que la qualité de la concertation locale, grâce à l'engagement de tous les acteurs éducatifs, ait permis d'aboutir à une solution qui réponde aux besoins des élèves scolarisés dans ce quartier.

Saluant votre engagement constant aux côtés de l'éducation nationale pour cet aboutissement positif, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes meilleures salutations.



Najat VALLAUD-BELKACEM

Monsieur Christophe BORGEL
Député de la Haute Garonne
Assemblée nationale
75355 PARIS CEDEX 07